Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260416-20260413BIS1-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 9 avril 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Cathy BERTHOU, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise BOURHIS, M. Nicolas LE GOFF, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Guy MAO, M. Gérard MARTIN, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Sophie SELLIN, M. Olivier MICHAL, M. Bruno POSTEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Fabian SALAUN, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Céline RIGOUS à M. Jean-Luc ESCHERICH

M. Hubert GAILLARD à Mme Caroline LE GOUALLEC

Mme Sandrine MANUSSET à Mme Maryvonne JAFFREZOU

La secrétaire de séance :

Mme Yveline GOURLAOUEN est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 20
Procuration : 3
Absent : 0

Délibération 2026 04 13- Administration générale- Désignation d'un correspondant Défense et Référent Sécurité

Rapporteur : Le Maire

La commune de Névez, soucieuse d'assurer la sécurité de ses administrés et de renforcer son ancrage dans les dispositifs nationaux de défense et de sécurité civile, entend se doter d'un Délégué du Correspondant Défense et d'un Référent Sécurité. Ces fonctions, distinctes mais complémentaires, répondent à des enjeux territoriaux majeurs :

1) Le Correspondant Défense : Ce rôle vise à faciliter la liaison entre les autorités militaires, les services de l'État et la collectivité dans le cadre de la politique de défense et de mémoire. Le Délégué du Correspondant Défense est notamment chargé de relayer les informations relatives aux obligations légales (recensement, Journée Défense et Citoyenneté, etc.), de participer à la promotion de l'esprit de défense et des valeurs républicaines et de coordonner les actions locales en matière de sécurité civile et de résilience territoriale. Il est l'interlocuteur privilégié de la Préfecture sur ces sujets.
2) Le Référent Sécurité : Cette fonction s'inscrit dans une démarche proactive de prévention des risques (naturels, technologiques, ou liés à la malveillance). Il a pour missions de centraliser les informations relatives aux risques locaux (plan

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260416-20260413BIS1-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

communal de sauvegarde, diagnostics sécurité, etc.), d'assurer le lien avec les services de gendarmerie et du SDIS), de contribuer à la sensibilisation des agents municipaux et des habitants aux gestes de prévention.

Considérant que la désignation d'un Correspondant Défense et d'un Référent Sécurité permettra d'améliorer la coordination entre les services municipaux, les autorités étatiques et les acteurs locaux ;

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Il est proposé de désigner Gérard MARTIN de la liste de D. GUILLOU ou Sandrine MANUSSET de la liste de S. MANUSSET, élu en charge des fonctions de Défense auprès de la Préfecture et référent sécurité auprès de la Gendarmerie ;

Considérant qu'à l'issue du vote, les suffrages exprimés sont les suivants :

- 18 suffrages exprimés pour Gérard MARTIN ;
- 5 suffrages exprimés pour Sandrine MANUSSET ;

Le Conseil municipal, après avoir voté par un vote à main levée (18 votes pour Gérard MARTIN et 5 votes pour Sandrine MANUSSET), décide :

- de désigner Gérard MARTIN Correspondant Défense et Référent Sécurité de la commune ;
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour le Maire empêché
L'Adjoint Délégué

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,